LES ENTREPRISES
DE L'EAU

2017-2022

5 ANS POUR RELEVER LES 5 DÉFIS DE L'EAU

ÉDITO

L'EAU EN CAMPAGNE

En ce moment crucial où se décident les prochaines grandes orientations économiques, sociales et environnementales, les entreprises de l'eau souhaitent apporter leur contribution au débat public.

Les défis liés à l'eau rejoignent souvent, en effet, les préoccupations des Français : rareté de la ressource, exigence du meilleur rapport qualité/prix, bonne gestion du patrimoine public, fin de la fracture territoriale, sécurité. Ces défis sont également centraux pour les utilisateurs agricoles et industriels, pour lesquels la disponibilité de la ressource en eau est une question stratégique.

Face à ces défis, notre réussite future sera le produit d'une détermination commune. Celle des entreprises de l'eau à poursuivre leurs recherches et innovations ainsi que leur travail au plus près des collectivités locales, pour des services plus performants et transparents. Celle aussi **d'un État audacieux, présent sur la scène européenne et engagé aux côtés d'une filière de l'eau** érigée en modèle à l'international, mais parfois menacée en France dans sa compétitivité et ses capacités à expérimenter. Celle enfin d'un écosystème d'experts de l'eau, dans les collectivités, les centres de recherche publics et privés, l'enseignement supérieur, les grands groupes et les PME.
Refaire de l'eau une priorité, c'est aussi préserver et développer ce capital humain.

Sur ces cinq défis, voilà nos dix propositions et nos dix engagements, pour collectivement améliorer les services d'eau et d'assainissement dans l'ensemble de leurs dimensions : sanitaire, environnementale, sociale…

Pour une filière de l'eau solide, compétitive, protectrice de l'environnement, créatrice d'emplois, d'innovations et de richesses.
Pour que la France reste la vitrine de ces savoir-faire reconnus et enviés.

Bertrand Camus, Président de la FP2E

10 PROPOSITIONS POUR RELEVER LES 5 DÉFIS DE L'EAU

DÉFI N°1

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

L'eau, acteur clé de l'économie circulaire, encourageons-la !

> **Proposition 1 :** libérer l'innovation par des dispositifs incitatifs et de nouveaux modèles économiques

DÉFI N°2

LA BONNE UTILISATION DE L'ARGENT PUBLIC

La nouvelle organisation du territoire, une occasion à saisir pour améliorer le rapport qualité/prix des services d'eau !

> **Proposition 2 :** accentuer les effets bénéfiques de la concurrence pour les consommateurs

DÉFI N°3

LA RELANCE DES INVESTISSEMENTS, UN LEVIER POUR L'EMPLOI

Les infrastructures de l'eau en attente de renouvellement, n'en laissons pas la charge aux générations futures !

> **Proposition 3 :** permettre aux collectivités locales de réinvestir sans alourdir la facture d'eau
> **Proposition 4 :** aller vers une politique sociale de l'eau efficace, ciblée et cohérente
> **Proposition 5 :** agir pour une Europe porteuse de nos projets

DÉFI N°4

RÉDUIRE LA FRACTURE TERRITORIALE

Un service de l'eau à deux vitesses, osons y mettre fin !

> **Proposition 6 :** exiger une bonne qualité de l'eau en zone rurale et en zone urbaine
> **Proposition 7 :** lancer un plan national « services d'eau intelligents » au bénéfice de tous les consommateurs

DÉFI N°5

LA SÉCURITÉ

L'eau, un bien vital et précieux, préservons-la !

> **Proposition 8 :** prémunir des inondations les usagers exposés
> **Proposition 9 :** protéger l'eau des actes malveillants
> **Proposition 10 :** lutter contre les pollutions émergeantes

DÉFI N°1

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

L'eau, acteur clé de l'économie circulaire, encourageons-la !

CONSTATS & ENJEUX

- Les services d'eau sont concernés par l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- Même la France, pays tempéré, a connu ces dernières années **des épisodes climatiques de plus en plus forts.**
- **Les entreprises de l'eau françaises sont aujourd'hui actives et innovantes pour passer d'une économie linéaire à une économie circulaire** dans laquelle les déchets des uns deviendront les ressources des autres. Des applications ont vu le jour, en France et à l'international, de :
  – valorisation des boues d'épuration dans l'agriculture (compost),
  – production de biogaz (méthanisation),
  – production de bioplastiques à partir du traitement des eaux usées,
  – limitation de la consommation énergétique,
  – économie de la ressource en eau dans les régions à stress hydrique.
- **L'économie circulaire dans la filière eau est un moteur de croissance économique et sociale :** le club Biogaz estime à **5 000 les emplois créés** si la filière se développe.

Plus
D'1 FRANÇAIS SUR 2 craint un manque d'eau dans sa région dans les années à venir*

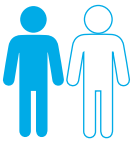

À peine
0,1% des eaux usées traitées

est aujourd'hui réutilisé en France (en arrosage d'espaces verts essentiellement)**

L'objectif fixé par la Commission européenne est de multiplier par 6 le nombre de m³ d'eaux usées réutilisées.

77% des boues d'épuration traitées par les entreprises de l'eau ont été recyclées en épandage agricole et en compost**

Chaque année
CINQ DÉPARTEMENTS prennent des arrêtés de limitation des usages de l'eau, à titre préventif**

* Source : CIEAU 2016
** Source : BIPE 2015

POUVOIRS PUBLICS, VOTRE PART DE LA SOLUTION

PROPOSITION 1

Libérer l'innovation par des dispositifs incitatifs et de nouveaux modèles économiques

Lever les freins qui persistent au développement de l'économie circulaire dans la filière eau en France : freins réglementaires et freins « d'audace » dans la prise de décision des autorités locales.

Cela passe par :

- Encourager une **commande publique innovante** : intégrer les critères de l'économie circulaire dans la commande publique, sensibiliser les organismes de contrôle (autorités de la concurrence, chambres régionales des comptes…) à une nécessaire prise de risque des élus.
- Prévoir dans l'élaboration des XI^e programmes des agences de l'eau des **dispositifs incitatifs** pour les projets innovants des collectivités (bonifications des aides, conditions préférentielles, labellisation…).
- Promouvoir **des dispositifs européens et nationaux** stimulant l'innovation. Certaines technologies (réutilisation des eaux usées…) aujourd'hui maîtrisées nécessitent encore, pour être mises en œuvre en France, l'élaboration d'une réglementation qui les encouragerait.
- Inciter les élus locaux à utiliser dans le secteur de l'eau **leur droit à l'expérimentation,** faire valoir auprès des préfets l'importance de ces expérimentations et leur corollaire, l'accord de dérogations et leur contrôle.
- Inventer de **nouveaux modèles économiques et contractuels** permettant le développement de la production d'énergie renouvelable, de la valorisation des bio-déchets, de la réutilisation des eaux usées traitées, notamment en agriculture.
  À titre d'exemple, l'introduction de phosphore recyclé dans les fertilisants devrait être promue, en remplacement partiel des phosphores extraits du sol, dont les ressources mondiales sont mal connues.

ENTREPRISES DE L'EAU, NOS ENGAGEMENTS

Afin de partager les bonnes pratiques, la FP2E s'engage à publier chaque année les principales actions relevant de l'économie circulaire mises en œuvre auprès des clients des entreprises de l'eau.

DÉFI N°2

LA BONNE UTILISATION DE L'ARGENT PUBLIC

La nouvelle organisation du territoire, une occasion à saisir pour améliorer le rapport qualité/prix des services d'eau !

CONSTATS & ENJEUX

- Trop souvent, **la gestion des services publics locaux recèle des marges de performance inexploitées** qui représentent des coûts cachés pour les collectivités et des charges pour les citoyens-consommateurs.
- **La mise en œuvre de la loi NOTRe** est une opportunité unique de mieux identifier ces marges de progrès.

2015 avant la loi NOTRe

35 000 services*

2020 après la loi NOTRe

3 à 4 000 services*

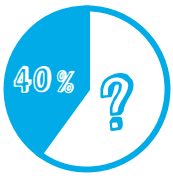

Aujourd'hui, seulement

40 % des indicateurs de performance réglementaires

tous services confondus remontent à l'observatoire national des services d'eau et d'assainissement**

Le rendement du réseau de distribution d'eau est de

80,4 % dans les services gérés par les entreprises de l'eau et de

78 % pour les services en régie***

100% des rapports des délégataires

comportent les indicateurs de performance****

* Source : ADCF
** Source : BIPE 2015
*** Source : ONEMA 2016
**** Hors état de la dette

POUVOIRS PUBLICS, VOTRE PART DE LA SOLUTION

PROPOSITION 2

Accentuer les effets bénéfiques de la concurrence pour les consommateurs

Faire en sorte que tous les Français bénéficient des effets positifs de la concurrence entre entreprises privées et publiques :

- **Dans le cas de services en gestion directe,** instaurer le principe d'une évaluation périodique des performances et favoriser la conclusion de contrats de performance entre les autorités organisatrices et leurs opérateurs publics, à l'instar de ce que font les opérateurs privés. Il s'agit de mettre en application les solutions préconisées dans le rapport du CGEDD (010151-01 février 2016 « eau potable et assainissement : à quel prix ? »).

  Une réforme à la portée des services publics de l'eau :
  – par le renforcement de la mesure des performances des services publics de l'eau et de l'assainissement ;
  – par l'établissement de standards de performance par l'Agence française pour la Biodiversité (intégrant l'ONEMA), permettant aux collectivités territoriales de s'étalonner ;
  – par l'instauration d'une évaluation quinquennale des services et des opérateurs par les autorités organisatrices, que l'opérateur soit public ou privé ;
  – par le conditionnement de l'attribution des aides des agences de l'eau à l'atteinte de performances.

- **L'État doit s'assurer de la neutralité fiscale,** au regard des modes de gestion, directe ou déléguée, des mesures incitatives au regroupement des collectivités.

- **Dans le cas de services confiés à des entreprises privées,** stimuler la concurrence et donc le meilleur rapport qualité/prix, en indemnisant les offres non retenues, afin d'encourager les réponses aux mises en concurrence.

ENTREPRISES DE L'EAU, NOS ENGAGEMENTS

Les entreprises de l'eau s'engagent à mettre à disposition de l'Agence française pour la Biodiversité, chaque année, leurs bases de données des indicateurs de performance réglementaires sur 100 % de leurs contrats. La FP2E consolidera régulièrement ces valeurs pour l'ensemble de ses adhérents et en communiquera les résultats.

DÉFI N°3

LA RELANCE DES INVESTISSEMENTS, UN LEVIER POUR L'EMPLOI

Les infrastructures de l'eau en attente de renouvellement, n'en laissons pas la charge aux générations futures !

1. PERMETTRE AUX COLLECTIVITÉS LOCALES DE DÉGAGER DES MARGES DE MANŒUVRE POUR INVESTIR

CONSTATS & ENJEUX

- Le patrimoine de l'eau, certes pour une partie invisible, ne doit pas être négligé. Sa valeur à neuf est de 550 milliards d'euros.
- Les besoins de financement dans les domaines de l'eau potable et des eaux usées sont importants (canalisations, usines de traitement, prévention des inondations, assainissement non collectif).
- **Le vieillissement des infrastructures** menace. Ainsi, le maintien du rythme actuel de renouvellement des canalisations de 0,6% par an* induirait que celles-ci aient une durée de vie de 170 ans ! Même si le critère de l'âge n'est pas le seul à prendre en compte, la réalité est bien moindre. Ce vieillissement a un coût environnemental : celui des fuites, celui d'une ressource gaspillée, celui de la pollution diffuse, que nous léguons aux générations futures.

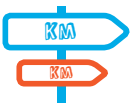

1 400 000 KM
de conduites d'eau
potable et de canalisations des eaux usées**

Les Français consacrent
0,8 % de leurs revenus
en moyenne à leurs services d'eau et d'assainissement **

17 000
usines d'épuration en France

82 %
des Français
trouvent normal de payer pour les investissements dans le traitement pour rendre l'eau potable***

* Source : ONEMA 2016
** Source : BIPE 2015
*** Source : CIEAU 2016

POUVOIRS PUBLICS, VOTRE PART DE LA SOLUTION

PROPOSITION 3

Permettre aux collectivités locales de réinvestir sans alourdir la facture d'eau

Encourager les autorités locales à dégager des marges d'investissement dans leur budget par :

- La sanctuarisation dans la politique nationale de l'eau du principe : **« l'eau paie l'eau »**. En finir avec les ponctions de l'État sur le budget des agences de l'eau (175 millions d'euros/an) et de l'ONEMA (90 millions d'euros).
- La prise en compte des nouvelles capacités de financement créées par **l'arrivée à échéance des emprunts** contractés pour les infrastructures d'eau dans les années 80-90.
- La mobilisation des régions françaises pour **consommer les fonds européens** et irriguer les collectivités locales.
- L'autorisation par la loi, des agences de l'eau à subventionner le renouvellement des canalisations d'eau potable et d'eaux usées, pour des investissements, créateurs d'emplois, de sécurité et d'économies futures.

PROPOSITION 4

Aller vers une politique sociale de l'eau efficace, ciblée et cohérente

- L'évolution du cadre réglementaire, afin **d'éviter la recrudescence alarmante des impayés** amorcée depuis 2015, qui met à mal les budgets de l'eau (collectivités, opérateurs, agences de l'eau). Il est désormais essentiel de concilier politique sociale et efficacité économique par :
  - le rapprochement des régimes eau et électricité et l'autorisation, sous condition, de l'interruption de service pour les usagers débiteurs solvables.
  - la réaffirmation par la loi de l'interdiction de couper l'alimentation des personnes en réelle difficulté financière et le renforcement des dispositifs d'aide aujourd'hui à l'œuvre envers les plus démunis (FSL, échéanciers, chèques eau…).

ENTREPRISES DE L'EAU, NOS ENGAGEMENTS

- **En 2017, les entreprises de l'eau proposeront aux départements n'ayant pas de convention FSL avec elles de contractualiser leurs engagements à annuler les factures d'eau des personnes en difficulté. Cette contractualisation doit permettre d'accroître le niveau d'abandon de créances par les entreprises de l'eau pour atteindre 3 millions d'euros par an.**
- **Les entreprises de l'eau apporteront à l'Etat, l'ensemble des données nécessaires au bilan des expérimentations de mise en œuvre des tarifications sociales appliquées dans les services qu'elles gèrent.**

DÉFI N°3

LA RELANCE DES INVESTISSEMENTS, UN LEVIER POUR L'EMPLOI

Les infrastructures de l'eau en attente de renouvellement, n'en laissons pas la charge aux générations futures !

2. LES SUBVENTIONS EUROPÉENNES : UN LEVIER POUR STIMULER L'INVESTISSEMENT LOCAL

CONSTATS & ENJEUX

- La France dispose de financements européens dédiés à la mise en œuvre de la Directive cadre sur l'eau, non utilisés. Lors des précédents programmes des fonds structurels, c'est **un milliard d'euros, attribué mais non utilisé, qui est retourné à l'Union**, alors que les infrastructures, les usagers, les entreprises et leurs salariés auraient pu en bénéficier !

La France dispose de

15 MDS €

de financements européens dédiés

Financements consommés au bout de trois ans de programme (sur 7 en tout)*

* chiffres novembre 2016

POUVOIRS PUBLICS, VOTRE PART DE LA SOLUTION

PROPOSITION 5

Agir pour une Europe porteuse de nos projets

- Défendre la liberté, au niveau européen, des autorités organisatrices à **recourir aux concessions** afin de soutenir le modèle français de l'eau au sein de l'UE.
- Mobiliser les régions françaises pour **qu'elles consomment les fonds européens** et irriguent les collectivités, afin de stimuler l'investissement dans les infrastructures de l'eau.

ENTREPRISES DE L'EAU, NOS ENGAGEMENTS

- **La FP2E, en lien avec les associations d'élus et le SGAE, établira un *vade mecum* afin d'aider les élus locaux à solliciter les fonds européens pour financer la réhabilitation des réseaux d'eau et d'assainissement.**
- **Dans le cadre de leur délégation de service public, les entreprises de l'eau s'engagent à fournir une assistance gracieuse aux collectivités pour les aider à constituer leurs demandes de subventions.**

DÉFI N°4

RÉDUIRE LA FRACTURE TERRITORIALE

Un service de l'eau à deux vitesses, osons y mettre fin !

1. POUR UNE BONNE QUALITÉ DE L'EAU, PARTOUT

CONSTATS & ENJEUX

- Même si l'eau du robinet est de bonne qualité en France, il y a la qualité de l'eau du robinet « des villes » et la qualité de l'eau du robinet « des champs ». **Le taux de non-conformité** de la qualité de l'eau en zone rurale, souvent en régie, est 20 fois supérieur à celui des zones urbaines*.

- Par ailleurs, la mise en place effective des services d'assainissement non collectifs (SPANC), ayant une influence sur la pollution diffuse en zone rurale, nécessite une concertation accrue entre les SPANC et les usagers, une sensibilisation accrue, ainsi qu'une normalisation des fréquences de contrôle et d'entretien.

54 % des Français
sont prêts à payer l'eau plus chère pour qu'elle soit de meilleure qualité**

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des services d'eau potable est

< 50 pour les services desservant moins de **3500 habitants** et de

75 pour ceux desservant plus de **100 000 habitants****

Le rendement du réseau de distribution est de

83 %
dans les zones de plus de 100 000 habitants
et de

70 %
dans les services en régie desservant moins de 1 000 habitants***

4 FOIS MOINS
de non-conformités microbiologiques en délégation, qu'en régie sur les plus petites unités de distribution d'eau*

* Source : DGS 2016, moins de 2 000 hab., plus de 50 000 hab.
** Source : CIEAU 2016
*** Source : BIPE 2015
**** Source : SISPEA 2011

POUVOIRS PUBLICS, VOTRE PART DE LA SOLUTION

PROPOSITION 6

Exiger une bonne qualité de l'eau en zone rurale et en zone urbaine

- Trouver des solutions de financement innovantes et mutualisées pour éliminer les cas donnant lieu à des dérogations récurrentes des autorités sanitaires sur la qualité de l'eau.
- Renforcer les moyens mis en œuvre par les agences de l'eau pour une eau de qualité, accessible sur l'ensemble des territoires.
  Le regroupement des collectivités doit, par ailleurs, permettre de mutualiser les maîtrises d'ouvrage et les moyens pour assurer une bonne qualité d'eau dans les zones rurales.
- Améliorer la compréhension par tous du respect des normes de qualité de l'eau. Rendre intelligibles, sur la base de solutions graphiques, les indices de qualité de l'eau, présents sur les fiches des Agences Régionales de Santé qui accompagnent la facture d'eau.

ENTREPRISES DE L'EAU, NOS ENGAGEMENTS

Apporter aux pouvoirs publics toute l'aide nécessaire pour une meilleure perception de l'information sur la qualité de l'eau : solutions graphiques pour les fiches adressées avec la facture d'eau, mise à disposition sur les sites Internet, campagnes de sensibilisation…

DÉFI N°4

RÉDUIRE LA FRACTURE TERRITORIALE

Un service de l'eau à deux vitesses, osons y mettre fin !

2. POUR DES SERVICES DE L'EAU INNOVANTS ET TRANSPARENTS, POUR TOUS ET PARTOUT

CONSTATS & ENJEUX

- Dans tous les domaines de la consommation, les consommateurs affirment leur souhait d'en savoir plus. L'eau ne fait pas exception.
- Les consommateurs sont **attachés à la maîtrise du budget qu'ils consacrent à l'eau**. Or, aujourd'hui les ⅔ des Français n'ont pas accès au suivi en continu de leur consommation d'eau et n'ont donc pas accès aux alertes en cas de fuite, plus particulièrement utiles en zone rurale.
- Bien souvent, par méconnaissance, les nouveaux arrivants sur notre territoire et les plus démunis ignorent qu'en France l'eau du robinet est bonne à la consommation. Par manque d'information, **ils alourdissent leur budget par des dépenses d'eau en bouteille, 300 fois plus chère.**

90 %
des Français
surveillent leur consommation d'eau, notamment pour réaliser une économie financière*

81 %
des Français
ont confiance dans l'eau du robinet,
les autres invoquent notamment le manque d'information sur les traitements de l'eau*

47 %
des Français
recherchent plus d'information sur la qualité de l'eau*

2/3
des Français
ne sont pas encore équipés de compteurs intelligents

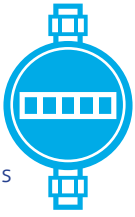

1 JOURNÉE
de consommation d'eau en bouteille

1 ANNÉE
de consommation d'eau du robinet pour la boisson

* Source : CIEAU 2016

POUVOIRS PUBLICS, VOTRE PART DE LA SOLUTION

PROPOSITION 7

Lancer un plan national « services d'eau intelligents » au bénéfice de tous les consommateurs

Inscrire dans les priorités de la politique de l'Eau, la nécessité pour les autorités organisatrices de **généraliser des services de l'eau innovants** pour tous, sur tous les territoires :

- Généraliser le télé-relevé de la consommation d'eau pour que celui-ci ne soit plus réservé aux zones urbaines. Se donner un objectif de doublement du taux d'équipement en compteurs intelligents sur la prochaine mandature. Offrir ainsi à l'ensemble des Français les nouveaux services pour l'eau (alerte fuite, par exemple).
- Généraliser l'information dématérialisée sur la qualité de l'eau délivrée, au profit notamment des 20 millions de Français en logements collectifs*.
- Généraliser un service « alerte sms et réseaux sociaux » (en cas de pollution, d'interruption momentanée du service, de risque d'inondations, etc.).

* Source : Eurostat 2014

ENTREPRISES DE L'EAU, NOS ENGAGEMENTS

Les entreprises de l'eau mettront à disposition des ministères de la Santé et de l'Environnement les ressources de la FP2E et du Centre d'information sur l'eau pour le lancement d'une campagne de communication destinée à mieux faire connaître l'eau du robinet, en association avec les représentants des consommateurs et des élus.

DÉFI N°5

LA SÉCURITÉ

L'eau, un bien vital et précieux, préservons-la !

1. PRÉMUNIR LES USAGERS EXPOSÉS AUX RISQUES MAJEURS D'INONDATION

CONSTATS & ENJEUX

- Même la France, pays tempéré, a connu ces dernières années des épisodes climatiques de plus en plus forts, provocateurs « d'accidents de l'eau » sous la forme d'inondations majeures, parfois meurtrières (Alpes-Maritimes, Hérault, Loiret, Aude, Bouches-du-Rhône, Corse...).

- Les entreprises de l'eau ont une connaissance fine des ouvrages de collecte et de stockage des eaux pluviales. Elles travaillent depuis longtemps sur des solutions innovantes pour **prévenir les inondations grâce à des réseaux d'assainissement intelligents.** En fonction des prévisions météorologiques locales, les services modulent l'ouverture de vannes, la mise en route de pompes... Les entreprises développent des solutions de gestion de crise mutualisées entre plusieurs territoires qui permettent ainsi de limiter le risque des populations exposées. Elles assurent le maintien du service pendant la crue grâce à la mise en sécurité des ouvrages d'eau potable.

122 Territoires à Risque d'Inondation important (TRI)
répartis sur tout le territoire national
soit 17 millions d'habitants concernés*

1,2 milliards d'euros
c'est le coût des inondations
en Ile-de-France
au printemps 2016**

1 emploi sur 3
potentiellement exposé
aux inondations*

7 000 km²
de zones côtières exposées
à la submersion marine en France
métropolitaine*

* Source : Ministère de l'Environnement, 2016
** Source : FF Assurances

POUVOIRS PUBLICS, VOTRE PART DE LA SOLUTION

PROPOSITION 8

Prémunir des inondations les usagers exposés

- Identifier les compétences et doter les collectivités urbaines de vrais financements dédiés à la prévention des inondations, hors facture des services d'eau, pour une mise en œuvre effective de la Gemapi (gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations).
- Inscrire dans la politique nationale de l'eau, la priorité de l'équipement en systèmes intelligents aux points les plus à risque du territoire.
- Stimuler le financement d'infrastructures de prévention des inondations.

ENTREPRISES DE L'EAU, NOS ENGAGEMENTS

La FP2E s'engage à réaliser un document de retour d'expériences sur la gestion de crise en cas d'inondations et sur les solutions préventives apportées par les entreprises de l'eau.

DÉFI N°5

LA SÉCURITÉ

L'eau, un bien vital et précieux, préservons-la !

2. PROTÉGER L'EAU DES ACTES MALVEILLANTS

CONSTATS & ENJEUX

- Avec ses 1 million de km de tuyaux d'eau, ses milliers de châteaux d'eau et d'usines de traitement sur tout le territoire, **l'eau fait partie des douze secteurs d'importance vitale en France.**
  Les entreprises de l'eau comptent **parmi les 250 opérateurs vitaux référencés par le gouvernement.**
- Les entreprises de l'eau ont, depuis plusieurs années, développé de nouvelles technologies **pour protéger, non seulement les sites de production, mais aussi les réseaux de distribution.**
  Cependant, la menace peut également provenir de l'accès aux **données numériques sensibles** des services.

33 000
ouvrages
de prélèvement d'eau

16 000
châteaux d'eau

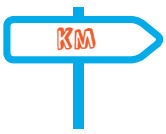

1 000 000 KM
de conduites d'eau potable

Soit plus de
25 FOIS
la circonférence de la Terre
(ou plus d'un aller-retour vers la lune)

* Source : CIEAU 2016

POUVOIRS PUBLICS, VOTRE PART DE LA SOLUTION

PROPOSITION 9

Protéger l'eau des actes malveillants

- Dans le cadre des normes relatives à la cyber sécurité des opérateurs d'importance vitale récemment entrées en vigueur, donner à l'ANSSI (Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information) un rôle prescripteur pour **restreindre l'ouverture de données sensibles.**
- Poursuivre la mise en place de dispositifs pour **étendre la sécurisation physique** aux installations de taille moyenne. Aider en ce sens les collectivités locales, par l'attribution d'aides dédiées par les agences de l'eau.

ENTREPRISES DE L'EAU, NOS ENGAGEMENTS

la FP2E s'engage à alimenter un travail partenarial avec les pouvoirs publics et associations d'élus pour établir un référentiel commun sur l'open data dans les services d'eau et d'assainissement.

DÉFI N°5

LA SÉCURITÉ

L'eau, un bien vital et précieux, préservons-la !

3. PRÉSERVER L'EAU DE POLLUTIONS ÉMERGEANTES

CONSTATS & ENJEUX

- **Question majeure de santé publique,** certains micropolluants (métaux lourds drainés par les pluies, résidus médicamenteux d'origine humaine, rejets industriels...) se retrouvent dans les eaux usées. Ils polluent les milieux naturels et peuvent dégrader la qualité des ressources en eau.
- L'État a d'ores et déjà mis en place un **deuxième Plan micropolluants (2016-2021)** consacré à des actions préventives de limitation des émissions et rejets de micropolluants, à la consolidation des connaissances et à la définition d'une liste de micropolluants prioritaires.
- **Les entreprises de l'eau sont impliquées** dans la lutte contre les micropolluants :
  – **par la recherche,** pour améliorer notamment la détection des micropolluants,
  – pour aider à **identifier les émetteurs de substances polluantes**,
  – par des **technologies de traitement innovantes**, mises en place dans quelques usines pilotes, en France et à l'international.
- Si les actions à la source sont indispensables pour limiter la dissémination de ces substances, elles ne peuvent suffire et **doivent être complétées par des actions curatives, au niveau des usines d'épuration notamment.**

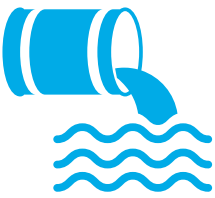

80 À 90%
des micropolluants
restant dans les eaux usées
pourraient être traités grâce aux technologies existantes

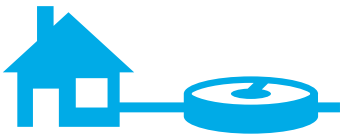

120 stations
d'épuration suisses
seront équipées de capacités permettant de **traiter 80% des micropolluants** à l'horizon 2035*

* Source : Actuenvironnement

POUVOIRS PUBLICS, VOTRE PART DE LA SOLUTION

PROPOSITION 10

Lutter contre les pollutions émergeantes

- Encourager les collectivités locales à compléter les actions préventives dont l'efficacité se mesurera sur le long terme par **des actions curatives immédiates** (retenir les eaux pluviales, limite du déversement du système de collecte par temps de pluie, mise en place de traitements spécifiques dans les usines d'épuration).
- **Définir un mode de financement durable** de ces actions, sur le principe du « pollueur-payeur », en s'attachant à ce que chaque catégorie d'usager (domestique, artisanat et industrie, agriculture) finance sa juste quote-part des traitements.
- Développer les **appels à projets publics-privés pour la recherche** sur la lutte contre les micropolluants.

ENTREPRISES DE L'EAU, NOS ENGAGEMENTS

Les entreprises de l'eau s'engagent au cours des 3 prochaines années à poursuivre leurs programmes de R&D dédiés à la lutte contre les micropolluants. Elles mettront à disposition des instances de recherche publiques leurs experts chercheurs.

À propos de la FP2E

La FP2E regroupe la quasi-totalité des entreprises assurant la gestion des services d'eau et d'assainissement en France, après mise en concurrence. Ses adhérents sont : Aqualter, Derichebourg Aqua, Saur, Société des Eaux de Fin d'Oise, Sogedo, Suez, Veolia, et leurs filiales.

L'objectif de la FP2E est d'apporter aux différentes parties prenantes (élus, représentants des consommateurs, responsables de l'autorité publique, journalistes, ONGs), un éclairage professionnel sur les thématiques des métiers de l'eau, plus particulièrement en France et en Europe.

LES ENTREPRISES
DE L'EAU

FP2E – Fédération professionnelle des Entreprises de l'Eau
19, avenue de Messine – 75008 Paris
Tél. : 01 53 70 13 58
Email : fp2e@fp2e.org
www.fp2e.org

Responsable de la publication : FP2E – Rédaction : Anne Dujardin – Conception-création : confluence – 2017